

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-303 DU 24 JUIN 1997

Chargeant Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 23 Juin 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

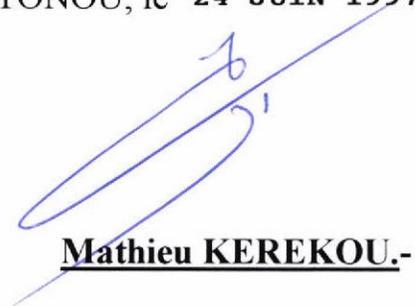
D E C R E T E :

Article 1er.- : Pour compter du 23 Juin 1997, Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Sahidou DANGO - NADEY.

Article 2.- : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 JUIN 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MEHU 4 -
MIPME 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 -
JORB 1.